Du bon usage de la Maillette côté prestataire

Bienvenue dans le réseau de la Maillette !
Merci pour votre engagement, c'est grâce à vous que ce projet prend forme et grandit.

Vous êtes invité-e à afficher sur votre lieu de travail ***le carré de reconnaissance*** *(slogan au choix :* Ici on cultive l'économie locale avec la maillette *ou* Ici on échange en monnaie locale*), éventuellement* ***la charte****, et à diffuser aux personnes intéressées* ***le Guide de la Maillette****.*

Vous trouverez ici réponse à diverses questions liées aux échanges en monnaie complémentaire et à la tenue de votre comptabilité.

1 Recevoir des maillettes

Quelqu'un souhaite vous payer en maillettes. Rien de plus simple : 1 maillette = 1 euro.

Au moment de l'échange :

a/ Vérifiez que la personne est **adhérente** du réseau : demandez-lui de présenter sa carte d'adhésion.

b/ Vérifiez que l'on vous donne bien des **maillettes** !

Les 5 coupons, tous gaufrés du sceau de la maillette et de leur valeur (chiffre en braille)

c/ Le paiement peut être mixte : une part en maillettes, une part en euros.

Le rendu de monnaie :

Que le paiement soit totalement en maillettes ou mixte (euros-maillettes) :

a/ On ne rend la monnaie en maillettes que sur des maillettes.

b/ Le rendu de monnaie en euros sur des maillettes est toléré **pour de petites sommes**.
Ex. : on vous donne 20 maillettes, vous pouvez rendre 3 euros si vous n'avez pas 3 maillettes.

2 Encaissement des maillettes

Dans votre comptabilité, les maillettes que vous encaissez sont ajoutées au liquide de votre caisse en euros.

N.B. : Si vous en recevez beaucoup, il peut être intéressant de créer un **sous-compte de trésorerie**, et de tenir un compte journalier des maillettes perçues.

Dans tous les cas, les sommes reçues sont reportées en euros dans votre comptabilité, et **vous ne déclarez que des euros** dans vos déclarations fiscales et sociales.

3 Fonds de caisse

Pour réapprovisionner votre fonds de caisse, il vous suffit de **vous rendre dans un comptoir de change** (liste des comptoirs consultable sur le site mlc-rance.fr et sur le Guide papier de la Maillette).

Cette opération peut faire l'objet d'un **reçu** si vous en faites la demande à l'association.

4 Remise en circulation des maillettes

Pour que vive la maillette, c'est important de **la réinjecter rapidement** dans le réseau afin qu'elle circule en créant le plus d'échanges possibles.

En dehors du rendu de monnaie en maillettes (sur des maillettes), vous pouvez :

a/ Payer vos fournisseurs (biens ou services) en maillettes

- le **Guide de la Maillette** (papier ou en ligne) vous donne la liste de tous les prestataires et fournisseurs

- votre fournisseur préféré n'y figure pas ? **parlez-lui du réseau !**

N.B. : Maximum légal autorisé pour un paiement en espèces
Depuis 2015, la loi indique que les **professionnels** et les **particuliers** ne peuvent payer en espèces au-delà de **1000 euros**. Quant aux salaires versés, le plafond en espèces est de **1500 euros** par mois.

b/ Proposer à vos salarié-e-s de leur verser une partie de leur salaire ou prime en maillettes

Si les employé-e-s de votre entreprise ou association sont d'accord, vous pouvez leur verser une partie des sommes qui leurs sont dûes.

De même, pour les bénévoles d'une association, certains frais engagés peuvent être remboursés en maillettes.

Exemple : BULLETIN DE PAYE

Période d'emploi : du 01/05/2016 au 31/05/2016

Date de paiement : 05/06/2016

Somme totale versée : 943 €

Mode de paiement *(si vous souhaitez préciser)*
- espèces : 300 maillettes
- chèque : 643 €

c/ Offrir un cadeau à vos salarié-e-s

Vous pouvez par exemple :

- offrir à vos salarié-e-s **l'adhésion** à la maillette, pour faire grandir le réseau

- **offrir des maillettes en cadeau** à vos salarié-e-s

- offrir à l'occasion d'un événement spécial (arbre de Noël, départ à la retraite, naissance...) **un cadeau acheté en maillettes** chez un-e prestataire du réseau.

d/ En tant que chef d'entreprise à votre compte :

- **vous verser votre salaire** en maillettes sans limitation

- **utiliser les maillettes en tant que particulier** chez les prestataires du réseau.

5 Accumulation de maillettes

Dans l'idéal, une monnaie locale n'est pas faite pour être accumulée mais pour circuler : **plus la maillette circule rapidement, plus elle crée de richesse** (en moyenne pour une monnaie locale : 7 fois plus que l'euro). Immobiliser la maillette, c'est donc réduire la vitalité de l'économie que nous cherchons à mettre en place.

a/ Si vous voyez vos maillettes s'accumuler :

- **n'attendez pas trop**, **contactez l'association** afin de trouver une solution adaptée à votre cas.

- en dernier recours, vous pourrez **reconvertir vos maillettes** en euros, en vous acquittant d'une **commission de reconversion de 4%.**

b/ Procédure de reconversion

L'association compte avec vous la somme à reconvertir.

Vous recevez :

- un chèque du montant reconverti

- **un reçu** pour la somme reconvertie, signé par les deux parties

- **une facture pour la commission de reconversion**, à intégrer dans votre comptabilité (à ventiler dans vos «frais bancaires» le cas échéant)

c/ Où vont les sommes issues de la commission ?

Les sommes générées par la commission de reconversion sont déposées sur le compte de l'association, **hébergé à la NEF** (1re banque éthique et indépendante en France).

A la différence du fonds de garantie qui reste **intouchable**, les sommes issues de la commission de reconversion peuvent être **utilisées par l'association** pour faire vivre le réseau et financer des projets locaux portant ses valeurs.

6 Garder contact et participer à la vie du réseau

a/ Nos outils

- le site : **www.mlc-rance.fr**

- la page Facebook : **www.facebook.com/MLCRance**

- la lettre d'information, intitulée ***Maillons à l'essentiel,*** diffusée périodiquement à l'ensemble des adhérent-e-s et des sympathisant-e-s.

b/ Participer

- **Le groupe de coordination de la Maillette se réunit toutes les 5 semaines** : vous y serez le-la bienvenu-e !

- L'association accueille avec plaisir les personnes motivées pour jouer le rôle de **relais local sur un petit secteur géographique** (démarchage, distribution d'infos, prise d'adhésions...).

Et si je devenais comptoir de change ?

a/ Pourquoi ?

En devenant comptoir de change, vous permettez à la Maillette de **se développer sur le territoire**, vous lui offrez de la **visibilité**, et un **soutien pratique** précieux.

Cela vous permet aussi de **vous faire connaître**, d'acquérir une **nouvelle clientèle**, de **tisser des liens** plus nombreux sur le territoire, et c'est l'occasion d'**échanges** humainement enrichissants.

b/ Comment devenir comptoir ?

C'est simple ! Il vous suffit de contacter l'association, qui vous fournira alors le nécessaire.

Si le stock des maillettes du comptoir diminue, vous veillerez à ne pas attendre le dernier moment pour un réapprovisionnement auprès de l'association.

Attention : **la caisse du comptoir appartient à l'association et est totalement indépendante de la vôtre !**

c/ Comment se déroule une opération de change ?

Lorsque qu'une personne vient échanger des euros contre des maillettes :

1- lui demander sa carte d'adhésion, ou prendre son adhésion*.

***Liste des actions à accomplir dans le cas d'une adhésion :**
- faire remplir, dater et signer le bulletin d'adhésion et la charte
- recueillir le montant de la cotisation (si chèque, à l'ordre de l'association)
- remettre une carte d'adhérent provisoire sans n° d'adhérent
- transmettre bulletins et chèques à l'association

2- lui remettre le montant demandé en échange d'euros (liquide ou chèque)

3- saisir l'opération de change sur la feuille de change, en y renseignant :
- le **montant** échangé
- la **date**
- le **nom**
- le **moyen de paiement** (chèque ou espèces).

Association pour une Monnaie
Locale en Pays de Rance

http://www.mlc-rance.fr - contact@mlc-rance.fr
Tél. : Michel : 07 81 14 20 73 / Gérard : 02 96 27 18 82
Courrier : 30 rue des Grands Jardins, 22100 DINAN